



DECLARATION PREALABLE AU CTP DU 30/09/2013

Il a fallu que notre collectivité soit bien naïve, ou bien éloignée des problèmes de conditions de W de ses agents, pour avoir pu envisager qu'une réforme de l'ampleur de celle des rythmes scolaires, puisse sereinement se mettre en place à marche forcée.

Nous n'avons eu de cesse de vous expliquer la nécessité de continuer à réfléchir.

Votre surdité à entendre les alertes de notre organisation syndicale a montré toute votre méconnaissance de la réalité du terrain.

Aujourd'hui, il y a constat du désastre annoncé.

C'est en effet dans la douleur et la désorganisation la plus totale que se met en place cette réforme dans les écoles de notre ville.

L'inquiétude des agents de l'Education, de voir se dégrader encore davantage leurs conditions de travail, a vite fait place face à la triste réalité des problèmes rencontrés dès la rentrée scolaire, à un fort et légitime sentiment de colère.

Comme nous l'avions prévu, la surcharge de travail générée par cette réorganisation, les flous organisationnelles, les responsabilités mal définies et les promesses non tenues, notamment en termes de remplacements des personnels, ne permettent plus aux agents d'assurer correctement leurs missions de services public et les obligent à composer constamment avec les urgences et les dysfonctionnements, voire de bâcler leurs missions désormais accrues, dans la précipitation, le stress et les pressions d'un encadrement lui-même sous tension.

Au-delà de cet évident constat de mise à mal du service public et des conditions de travail des agents, nous dénonçons avec force l'indécence des contrats à 20 heures par mois, proposés à des salariés aux abois bien en peine de pouvoir refuser cette inacceptable précarité.

Nous demandons la non application de cette réforme à la ville de Nantes qui, comme on peut le constater, met les enfants dans un état d'épuisement jamais vu fin septembre et pénalise les personnels dans leurs fonctionnements. Nous exigeons donc que s'ouvrent de réelles négociations sur les perspectives du développement d'un service public de qualité, sur la remise à plat des missions des agents de l'éducation, sur la reconnaissance de la pénibilité de ces missions, sur l'organisation de leur travail et sur le respect des promesses faites en terme de temps partiels et de remplacements.